

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION

(ci-après, « Décharge de responsabilité »)

**EN SIGNANT LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, VOUS RENONCEZ À CERTAINES GARANTIES JURIDIQUES OU LES ABANDONNEZ. CES GARANTIES COMPRENNENT LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES POUR NÉGLIGENCE, RUPTURE DE CONTRAT OU VIOLATION DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS OU DE DEMANDER UNE INDEMNITÉ APRÈS UN ACCIDENT**

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT!**

**LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUERA À TOUTES LES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE POUR LA SAISON JUSQU'AU 30 AVRIL 2025.**

Initiales

<b>Nom</b>	Nom	Prénom(s)			
<b>Adresse</b>	Rue	Ville		Prov./État	
	Pays	Code	Courriel (facultatif)	Date de naissance J/M/A	Âge

**À : SKEENA CAT SKIING INC., Majesté le Roi du Chef de la province de la Colombie-Britannique** et leurs administrateurs, membres de la direction, employés, guides, mandataires, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, représentants, successeurs, ayants droit, autres invités respectifs et tous les participants aux activités d'hélicoptère (ci-après collectivement appelés les « **Renonciataires** »).

### DÉFINITIONS

Dans la présente *Décharge de responsabilité*, les termes « **activités en pleine nature** » comprennent l'ensemble des activités, l'hébergement, du transport, les manifestations et les services fournis, organisés, dirigés, parrainés ou autorisés par les Participants et englobent, sans s'y limiter : le ski, le surf des neiges (planche à neige), la motoneige, la randonnée pédestre, la raquette et les autres formes de déplacements dans l'arrière-pays; la location ou l'usage de skis, planches à neige ou autre équipement; les démonstrations; les cours de familiarisation ou d'instruction; l'embarquement, le débarquement et les déplacements à bord ou autour d'un hélicoptère, d'une dameuse, d'une motoneige ou de tout véhicule à moteur; de même que tout autres service, activité ou manifestation liés d'une façon ou d'une autre aux activités en pleine nature.

### SYSTÈME À COUSSIN GONFLABLE POUR AVALANCHE

Le sac à dos à coussin gonflable pour avalanche (système ABS) consiste en un équipement dorsal comprenant un système de coussin gonflable qui se déploie en tirant manuellement une poignée d'activation. Une fois gonflé, le coussin gonflable peut permettre à une personne prise dans une avalanche de rester plus près de la surface, favorisant ainsi la possibilité de survie. Le sac à dos à coussin gonflable pourrait ne pas toujours se gonfler et ne pas protéger l'utilisateur contre un traumatisme pendant une avalanche.

**ACCEPTATION DES RISQUES : AVALANCHES, TERRAIN ALPIN, DÉPLACEMENTS EN PLEINE NATURE, CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, ETC.** Je suis conscient du fait que la participation à des activités en pleine nature comporte des risques, dangers et périls. Il arrive souvent que des avalanches se produisent sur le terrain visé par les activités en pleine nature et qu'elles puissent être causées par les forces de la nature ou par des personnes se déplaçant sur le terrain. Je reconnais et accepte que les Renonciataires ne pourront peut-être pas prédire si le terrain sera suffisamment sûr pour se prêter à l'exercice d'activités en pleine nature ou si une avalanche peut survenir. Le terrain choisi pour exercer des activités en pleine nature n'est pas contrôlé, ni balisé, ni inspecté et il présente de nombreux risques, dangers et périls en plus des risques d'avalanche. Ces dangers peuvent comprendre, sans s'y limiter : les corniches; les crevasses; les falaises; les arbres, les troncs et souches d'arbre; les trous de neige; les ruisseaux; les pierres; les blocs rocheux; les arbres tombés; les trous et affaissements sur ou sous la surface neigeuse; les conditions d'enneigement variables et difficiles; les routes de dameuse et les bancs de neige; les clôtures et autres structures artificielles; l'enfouissement sous la neige; les impacts ou collisions avec d'autres personnes, des véhicules ou des objets; les rencontres avec des animaux domestiques ou sauvages; la perte d'équilibre ou de contrôle; les glissades, trébuchements et chutes; se perdre ou perdre de vue son groupe ou son guide; les maladies infectieuses contractées par des virus, des bactéries, des parasites et des champignons qui peuvent être transmis par contact direct ou indirect; un défaut d'équipement; des premiers soins négligents; une négligence de la part de tiers, notamment des autres invités; et la **NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE ENGLOBE L'OMISSION PAR LES RENONCIATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER, ME PRÉMUNIR CONTRE OU M'AVERTIR DES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE.** La communication en terrain alpin est difficile et, en cas d'accident, il est possible que les opérations de sauvetage et les traitements médicaux ne soient pas disponibles. Les conditions météorologiques en terrain alpin peuvent être très sévères et changer rapidement et sans avertissement, ce qui rend les déplacements en hélicoptère, dameuse ou motoneige dangereux.

JE RECONNAIS LES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE DE TELS RISQUES, DANGERS ET PÉRILS, AINSI QUE L'ÉVENTUALITÉ DE BLESSURES CORPORELLES, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES MATÉRIELS ET DE PERTES MATÉRIELLES POUVANT EN RÉSULTER.

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION

(ci-après, « Décharge de responsabilité »)

**EN SIGNANT LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, VOUS RENONCEZ À CERTAINES GARANTIES JURIDIQUES OU LES ABANDONNEZ. CES GARANTIES COMPRENNENT LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES POUR NÉGLIGENCE, RUPTURE DE CONTRAT OU VIOLATION DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS OU DE DEMANDER UNE INDEMNITÉ APRÈS UN ACCIDENT**

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT!**

**LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUERA À TOUTES LES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE POUR LA SAISON JUSQU'AU 30 AVRIL 2025.**

Initiales

**À : SKEENA CAT SKIING INC., Sa Majesté le Roi du Chef de la province de la Colombie-Britannique** et leurs administrateurs, membres de la direction, employés, guides, mandataires, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, représentants, successeurs, ayants droit et autres invités respectifs et tous les participants aux activités d'hélicoptère (ci-après collectivement appelés les « **Renonciataires** »).

### AVIS AUX SURFEURS DES NEIGES (PLANCHISTES) ET SKIEURS TÉLÉMARKS : RISQUES ACCRUS

Contrairement aux systèmes de bottes et de fixations de ski alpin, les systèmes de bottes et de fixations de planche à neige et de ski de télémark ne comportent pas de mécanisme de déclenchement de sécurité permettant de libérer l'utilisateur en situation normale. L'utilisation de courroies de sûreté ou de tout mécanisme de retenue par les surfeurs des neiges ou les skieurs télémarks non équipés de freins augmente le risque de ne pas survivre à une avalanche.

### DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION

En contrepartie de l'acceptation par les RENONCIATAIRES de ma participation aux activités en pleine nature, je consens par la présente à :

1. **RENONCER À TOUT RECOURS** que j'ai ou que je pourrais avoir à l'avenir contre les **RENONCIATAIRES** et à **EXONÉRER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité en cas de perte, dommage, dépense ou blessure, et notamment de décès, pouvant advenir à moi ou à un proche parent en conséquence de ma participation aux activités en pleine nature, **QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, Y COMPRIS TOUTE NÉGLIGENCE, TOUTE RUPTURE DE CONTRAT OU TOUT MANQUEMENT À UNE OBLIGATION OU AU DEVOIR DE VIGILANCE, Y COMPRIS TEL QUE STIPULÉ DANS LA OCCUPIERS LIABILITY ACT (Loi sur la responsabilité des occupants) R.S.B.C. 1996, ch. 337, DE LA PART DES RENONCIATAIRES. IL EST ENTENDU QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND L'OMISSION, PAR LES RENONCIATAIRES, DE PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ME PROTÉGER, ME PRÉMUNIR CONTRE OU M'AVERTIR DES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS À LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EN EN PLEINE NATURE MENTIONNÉES PRÉCÉDEMMENT;**
2. EXONÉRER ET INDEMNISER LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à tout dommage corporel ou matériel subi par une tierce personne à la suite de ma participation aux activités en pleine nature;
3. La présente *Décharge de responsabilité* sera en vigueur et liera mes héritiers, mes proches parents, mon exécuteur testamentaire, mes administrateurs, mes ayants droit et représentants, advenant mon décès ou inaptitude;
4. La présente *Décharge de responsabilité* ainsi que tout droit, tout devoir et toute obligation entre les parties seront exclusivement régis et interprétés en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique et aucune autre instance;
5. Tout litige impliquant les parties à la présente *Décharge de responsabilité* ne pourra être présenté que dans la province de la Colombie-Britannique et ne sera soumis qu'à la compétence des tribunaux de la province de la Colombie-Britannique.

En signant la présente *Décharge de responsabilité*, je n'invoque aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les Renonciataires relativement à la sécurité des activités en pleine nature, à l'exception de ce qui y est énoncé.

**J'AI LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET JE RECONNAIS QU'EN LA SIGNANT, JE RENONCE À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI ET QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, AYANT DROITS ET REPRÉSENTANTS POURRIONS EXERCER CONTRE LES RENONCIATAIRES. JE RECONNAIS QUE LE PRÉSENT ACCORD ET LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUENT À TOUTE FUTURE PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE.**

Signé en ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

Signature du témoin
Nom (lettres moulées SVP)

Signature du client
Nom (lettres moulées SVP)
Signature du parent ou tuteur (client de moins de 19 ans)